

MATIERES PREMIERES : Comment faire face à l'augmentation des prix ?

UN CONTEXTE DIFFICILE EN SORTIE DE CRISE

Après une année 2020 bouleversée par la crise sanitaire (recul du PIB de 7,9 %), la relance de l'économie française est perturbée depuis plusieurs mois, par la flambée des prix des matières premières. Entre les mois d'avril 2020 et d'avril 2021, les prix des matières premières importées (alimentaire, agroindustriel, minéral) ont ainsi augmenté en moyenne de 25,2%. Dans certains cas comme les métaux ferreux (+91,3%) la hausse peut être astronomique. Le phénomène est amplifié dans les territoires ultramarins du fait de leur singularité.

Pour les entreprises, la crainte est que cette inflation ne soit pas ponctuelle mais bien, durable.

Les entrepreneurs font face également à des tensions sur l'approvisionnement, à la raréfaction ou l'indisponibilité de certaines matières premières ou produits qui freinent, voire bloquent, la production.

Alors que les entreprises peinent à sortir de la crise, les prix élevés et la pénurie des matières premières impactent de manière non négligeable bon nombre d'activités économiques. A terme, cela posera la question de l'acceptabilité du prix par le consommateur final.

DES TENSIONS DANS BEAUCOUP DE SECTEURS

Parmi les secteurs touchés par ces tensions, peuvent être cités quelques exemples :

- La filière du bâtiment : l'acier, les métaux précieux, le bois de construction, les solvants, les panneaux, le polystyrène, la peinture, les résines, les produits pétroliers et leurs dérivés (PVC, matières plastiques, etc.), ...

À titre d'exemples, selon les données officielles de l'Insee, en mars 2021 par rapport à décembre 2020, les prix des poutrelles et des produits plats –y compris tôles quarto– en aciers non alliés de qualité s'affichent respectivement en progression de 26,9 % et 21,2 %, ceux des produits en cuivre de 16,9 %, ceux des produits PVC et des mélanges à base de PVC de 18,2 % et ceux des produits polyuréthane – plastiques alvéolaires – de 9,3 %.

- La filière du cartonnage : la pâte à papier, mais également le carton...

A noter que la hausse est plus marquée sur les cartons recyclés (avec des hausses de plus de 100 euros la tonne pour les cartons recyclés et des hausses un peu moins fortes sur les cartons vierges puisqu'elles sont de l'ordre de 50 à 80 euros la tonne). Cela est dû non pas au marché mondial mais à la baisse du niveau des cartons disponibles en France du fait de la crise.

- La filière de la plasturgie : les produits pétroliers et leurs dérivés...

A noter que la pénurie des polymères sur les marchés mondiaux est d'autant plus préoccupante que ces dernières qui représentent 45% du chiffre d'affaires sont le principal coût pour les plasturgistes. Cela entraîne, d'ores et déjà, une flambée des prix des matières plastiques.

-La filière des matériels de transport : métaux ferreux, aluminium, composites, peintures,

A titre d'exemple, le carrossier-constructeur, métier clé de la filière automobile voit des augmentations tarifaires de +15 à +52 % sur les matières premières. Et ce alors même que, selon une étude de la Deutsche Bank, les matières premières représentent environ 8 % du prix de vente, sortie d'usine, d'un véhicule automobile.

- La filière des équipements sportifs : les entreprises qui fabriquent et installent des équipements sportifs sont à la peine mais les autres métiers comme ceux du cycle ou les industriels de la montagne subissent tous une très forte pression tant sur les coûts que sur les délais d'approvisionnement en matières premières.
- Les industriels du mobilier, de l'habitat mais également de l'équipement subissent des hausses significatives. Ainsi l'activité de cuisine professionnelle est confrontée à des difficultés liées aux écarts significatifs entre les prix catalogues sur lesquels sont basés les devis, et le prix final réel pour l'acheteur.
- La filière du bureau et du numérique : cette envolée des prix et ces pénuries de matériaux inquiètent particulièrement les entreprises de distribution de mobilier de bureau. En un an, le prix du bois a bondi de 25%, tout comme le prix de la mousse (+ 48 % en un an) ou celui de l'acier (+ 30 % sur les six derniers mois).
- La filière agro-alimentaire : céréales, œuf, beurre...

A noter que la hausse sur les matières premières agricoles transformées est couplée à une « augmentation généralisée de 10 à 20 % » des emballages, tous matériaux confondus (plastique, métaux, carton, bois...).

L'impact sur le prix final n'est donc pas négligeable.

D'après une enquête réalisée par la CPME en mai 2021, auprès de 2.000 dirigeants, 59 % des entreprises (tous secteurs confondus) sont impactées par la hausse des prix des matières premières. Ce chiffre grimpe à 93% pour les dirigeants de l'industrie ou de la construction. Il est à noter que seule la moitié des dirigeants déclare envisager de répercuter la hausse sur les prix de vente.

A cela, s'ajoute une raréfaction, voire une pénurie, de certains produits indispensables à la poursuite de plusieurs activités : les micro-processeurs, les composants de vélos, les imprimantes etc. Selon l'enquête CPME, près d'un quart des entreprises (24 %) rencontrent des difficultés d'approvisionnement en matières premières. Une part qui culmine à 69% pour les entreprises de l'industrie et de la construction.

DES CAUSES MULTIPLES

Ces tensions résultent principalement d'un déséquilibre à l'échelle mondiale entre la demande et l'offre de matières premières.

Certains pays ont relancé leur économie rapidement, en particulier la Chine, et ont donc capté une forte part de la production de matériaux. Ce pays a ainsi développé, depuis plusieurs années, une stratégie offensive dans l'exploitation de terres rares et jouit désormais d'un quasi-monopole sur certaines matières premières. Le géant souhaite désormais privilégier son marché intérieur en favorisant les entreprises locales plutôt que les exportations.

Au niveau de l'offre, les difficultés s'expliquent par une réouverture tardive des sites d'exploitation. En outre, la faiblesse des budgets consacrés à l'exploration minière ces dernières années, est en inadéquation avec la hausse de la demande. Par ailleurs, montrées du doigt dans la lutte contre le réchauffement climatique, les industries extractives véhiculent une image négative, ce qui, in fine, se traduit par une baisse des financements, notamment bancaires, vers ces activités.

A cela, s'ajoutent les difficultés d'acheminement observées depuis plusieurs mois (dérèglement du fret, problématique maritime liée à la pénurie de conteneurs et à des blocages - exemple du canal de Suez). De ce fait, les coûts de transports augmentent également et les délais de livraison s'allongent.

Enfin, les aléas climatiques pesant sur les récoltes, ont vu renchérir le prix de certaines matières agricoles.

LES PREMIERS IMPACTS

Cette situation génère des ruptures d'approvisionnement, des retards de livraison, ainsi qu'une hausse des prix. Ces fluctuations impactent l'ensemble des secteurs et se répercutent sur toute la chaîne. Les consommateurs eux-mêmes en ressentent les premiers effets. Et ce n'est qu'un début.

En raison de la faiblesse de la production au niveau local, la France est dépendante des achats de matières premières à l'étranger. Les tensions sur les prix et les volumes, la raréfaction de matériaux indispensables à de nombreux secteurs de l'industrie française ou encore leur disponibilité en moindre quantité conduisent des filières entières à craindre pour leur activité.

Paradoxalement le risque est d'autant plus élevé que les carnets de commandes, revenus à un niveau supérieur à celui de février 2020, se sont redressés.

En l'absence d'alternative, les entreprises sont contraintes d'accepter des conditions tarifaires durcies, sous peine d'arrêter leur production et de ne pas honorer les commandes de leurs clients. De plus, beaucoup de marchés se signent à prix fermes et non révisables, mais en prévoyant la sanction des retards d'exécution par application de pénalités. Ces contrats risquent donc de se solder par une double perte : celle liée à la hausse « non répercutable » des matériaux et équipements mis en œuvre, plus celle causée par une livraison en retard.

Les entreprises fortement endettées du fait de la crise sanitaire, sont aujourd'hui prises au piège.

Cette situation ne peut tenir sur la durée.

LES MESURES A PRENDRE

A court terme

- Diffuser une communication forte sur les indicateurs en matière de prix :

Les indices de révisions de prix proposés par l'Insee peuvent être insuffisants pour prendre en compte les prix des matières premières (notamment lorsque la hausse est rapide et importante).

De plus, dans les marchés publics de plus de trois mois ayant une part importante de matières premières soumises aux fluctuations de cours mondiaux, l'actualisation et la révision du prix du marché s'avèrent obligatoires¹. Il revient aux acheteurs publics d'apprécier le seuil à partir duquel la part de matières premières est suffisamment importante pour introduire ces formules d'indexation des prix².

Une réponse a été apportée par la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de Bercy qui met l'accent sur les obligations en matière d'actualisation et de révision des prix en ce qui concerne les futurs marchés.

Mais dans les marchés privés, c'est la liberté contractuelle qui s'applique ce qui, du fait du rapport de force, ne conduit que rarement à intégrer des clauses de révision. Les indicateurs relatifs aux matières premières doivent donc être plus visibles afin de mieux déterminer le coût d'achat.

La CPME demande aux ministres et aux collectivités territoriales d'émettre une recommandation forte et claire à l'intention des acheteurs publics (Etat, collectivités publiques, bailleurs sociaux...), afin que, les diverses parties aux contrats conviennent ensemble d'indexer les prix, pour tenir compte de la réalité de la situation économique des secteurs.

Par ailleurs, la Confédération souhaite que les pouvoirs publics puissent insister auprès des grands comptes, y compris privés, pour qu'ils augmentent la part de paiements au comptant en particulier lorsqu'ils ont bénéficié du soutien étatique via des fonds publics.

- Encourager la prise en compte de la théorie de l'imprévision :

La crise du Covid a amené les cocontractants à examiner plus scrupuleusement les clauses de « Force Majeure ». Pour éviter un arrêt des contrats sur ce fondement, il convient de tout mettre en œuvre pour inciter les parties à dialoguer. L'idée est d'adapter le contrat plutôt que de le voir dénoncé.

La théorie de l'imprévision qui prévoit que dans le cadre de l'exécution d'un contrat, « *une modification générale de l'équilibre de celui-ci, dû à un changement de circonstances qui ne pouvait être prévu au moment de sa formation, pourrait entraîner sa révision par le juge, à l'avantage de la partie lésée par le changement de circonstances* » trouverait sans doute, elle aussi, matière à s'appliquer. C'est d'ailleurs le sens d'une prise de position récente de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy.

Toutefois, en pratique, le rapport de force peut conduire à limiter l'application de ces textes. Il convient d'encourager la prise en compte de la théorie de l'imprévision (information sur un modèle type proposée par le gouvernement...).

¹ art. R2112-14 du Code de la commande publique

² Cette obligation ne s'applique pas pour les marchés passés pour les bailleurs sociaux.

Plus globalement, une réflexion sur le sujet entre tous les acteurs devrait être lancée dans le cadre du Conseil National de l'Industrie (CNI) qui doit aussi se préoccuper des difficultés des PMI.

- **Réactiver certaines mesures sur les pénalités de retard :**

Au début de la crise sanitaire, il y a un an déjà, le Gouvernement avait pris des mesures pour que les acheteurs publics n'appliquent pas les pénalités de retard. Cette solution, protectrice pour les entreprises, pourrait être simplement remise en vigueur.

La CPME demande donc la réactivation des ordonnances qui, au printemps 2020, avaient transitoirement gelé les pénalités de retard et ce, a minima, jusqu'à la fin 2021. A défaut la publication d'une circulaire interministérielle pourrait être envisagée.

- **Agir sur la fiscalité :**

Certaines mesures fiscales risquent d'accentuer le phénomène de hausse des coûts des entreprises à l'instar de la suppression du taux réduit de TICPE pour le gazole non routier (GNR) initialement prévue au 1^{er} juillet 2021. La CPME se réjouit donc de l'annonce du décalage de 2 ans de cette mesure qui reste cependant à confirmer par voie législative.

- **Activer des nouvelles solutions bancaires au profit des entreprises :**

Pour faire face aux besoins du négoce et à ses risques spécifiques, la CPME propose la création d'un nouveau financement fléché vers les professionnels qui subissent des tensions sur les matières premières. Ce financement serait adossé à une garantie publique et porté par la BPI. Il pourrait prendre, par exemple, la forme d'une avance remboursable.

- **Aligner la prise en charge de la rémunération des personnels mis au chômage partiel du fait de l'arrêt de l'activité faute de matériaux, sur celle prévue pour les entreprises les plus impactées par la crise sanitaire :**

Du fait de la pénurie de certaines matières premières, plusieurs secteurs vont être contraints d'arrêter une partie de leurs activités. Certes, des mesures spécifiques sont mises en place en matière de chômage partiel. Néanmoins, l'indemnisation prévue est encadrée, dégressive dans le temps, et bien inférieure à celle qui continue aujourd'hui à être versée aux PME les plus impactées par la crise sanitaire. La CPME propose qu'en cas d'arrêt d'une activité par une pénurie avérée de fournitures (annonce/attestation d'un fournisseur), la règle retenue permette le versement du salaire net (à hauteur de 84%) par l'entreprise, elle-même intégralement indemnisée.

- **Protéger la souveraineté économique de la France**

Les voies et moyens de conserver sur le territoire national certaines ressources aujourd'hui stratégiques, car indispensables au fonctionnement de notre économie à court terme, devraient être examinées dans le cadre des différents traités qui nous lient. Continuer par exemple à exporter des grumes alors que nos scieries sont au bord de l'arrêt faute d'approvisionnement n'est, par exemple, pas acceptable.

- **Proposer une action rapide et concrète au niveau européen pour assurer notre indépendance et la compétitivité de nos entreprises**

Si certains grands pays ont adopté rapidement des mesures pour maintenir leur industrie et limiter le niveau de dépendance vis-à-vis des matériaux rares, les mesures prises au niveau européen sont plus tardives. Les orientations stratégiques ont conduit, notamment en France, à un niveau de dépendance aux importations plus marqué. Or, la capacité de stockage de l'Union européenne pourrait être plus importante. Des actions concrètes, à très court terme, pourraient ainsi être envisagées, dans le cadre d'une stratégie de relocalisation sur le territoire européen de certaines matières premières.

- **Donner la possibilité aux entreprises de faire appel au médiateur des entreprises :**

Dans un contexte de hausse généralisée des coûts des matières premières, aggravé par la crise Covid, les demandes de revalorisation formulées par certaines entreprises sur un marché en cours ont soit des réponses insuffisantes soit se voient rejetées. En dépit de la hausse du coût de production généralisée, les négociations contractuelles restent tendues entre les entreprises.

La CPME demande la possibilité de faire appel au médiateur des entreprises pour revoir les conditions initiales des contrats en termes de prix et de délai, y compris lorsque le marché a été négocié à prix ferme.

A plus long terme

- **Permettre un accès durable et compétitif aux métaux stratégiques :**

La Chine a développé une approche commerciale et industrielle étatique affirmée quant au commerce de ces matériaux. De son côté, la France mène une politique pour assurer son approvisionnement en matières premières. Mais celle-ci s'avère insuffisante.

La France doit donc afficher une volonté politique forte de sécuriser l'approvisionnement en métaux stratégiques. Cette volonté devra s'accompagner d'une réflexion sur la coordination entre les différentes structures d'intervention publique et une meilleure coordination inter-entreprises. Elle devra conduire à développer les capacités de stockage afin de permettre une stabilisation des prix garantissant une volatilité acceptable.

- **Travailler sur la chaîne de valeur**

En France, l'intégration de produits étrangers dans la chaîne de valeur est importante. Cela crée un niveau de dépendance aux importations marqué. La part de la valeur ajoutée produite en France et la sécurisation de l'accès aux produits essentiels à la fabrication, sont des faiblesses identifiées de notre industrie. Elles appellent à des actions pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Sans proposer une relocalisation totale, ce qui serait illusoire du fait du manque de ressources sur le territoire, une connaissance fine des besoins et une relocalisation d'une partie de la production en France s'avère nécessaire. De plus, pour les matières premières indisponibles en France, il serait nécessaire de travailler à des alternatives lorsque cela est possible (économie circulaire et emploi). Il serait notamment utile de développer le retraitement des matières premières tout en prenant en compte, de manière fine, les capacités productives dans le domaine. Ce travail doit être réalisé avec toute la chaîne de valeur y compris les PMI.

- **Expertiser la création d'une centrale d'achat pour certains matériaux**

La création, avec l'appui du gouvernement et des filières en place, d'une centrale d'achat regroupant les industriels français qui investissent et développent à l'international permettrait les achats en commun.

Le poids d'une centrale d'achat de ce type pourrait permettre d'améliorer la sécurité d'approvisionnement, d'avoir un prix garanti en cas de crise et de mieux prendre en compte la RSE dans la Supply Chain.